



RAPPORT D'ACTIVITE

2014

SERVICE EDUCATIF DE MILIEU OUVERT S E M O

SEMO

94 rue G. Péri – 42100 ST-ETIENNE

Tél. : 04 77 47 19 98

Fax : 04 77 37 90 62

Email : pmo.sauvegarde42.fr

Sommaire

- ❖ **L'ORGANISATION du SEMO**

- ❖ **L'AEMO et L'AED**
 - l'analyse de l'activité en chiffres
 - Les moments forts de l'année

- ❖ **LES DISPOSITIFS DU MILIEU OUVERT**
 - « Mère-Enfant »
 - « Ados en difficulté »
 - « Accompagnement à la scolarité »
 - « Entr'Eux temps»

- ❖ **L'INVESTIGATION**
 - La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

- ❖ **LES PRESTATIONS SOCIALES**
 - L'ASIJED
 - RELIER

- ❖ **PROJETS et PERSPECTIVES**

SEM O

SERVICE EDUCATIF de MILIEU OUVERT

Directrices : Sylviane LAMBOURG
Brigitte ABGRALL

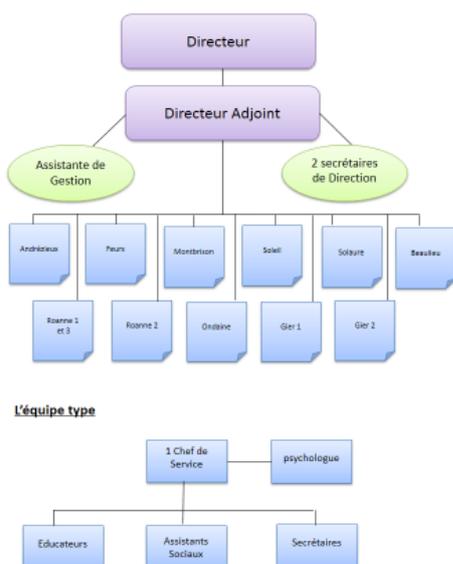
INTRODUCTION

Le pôle Milieu Ouvert de la Sauvegarde⁴² en 2014 a poursuivi la construction de son organisation de travail dans la logique du projet de service élaboré l'année précédente. Le pôle chapote le **SEM O** (service éducatif de milieu ouvert), le **SIE** (service d'investigation éducative), l'**ASIJD** (accompagnement social individuel des jeunes en difficulté) et **RELIER** (dispositif de prévention du suicide).

Le présent rapport d'activité rend compte pour l'année 2014 des réorganisations engagées et de l'évolution des pratiques.

L'ORGANISATION du SEM O

Si les axes de la mise en pôle ont été tracés par l'association, la construction de son organisation s'élabore progressivement et au quotidien en concertation avec les équipes de terrain. Depuis septembre 2013 la prise de fonction de la directrice de pôle a enclenché les modifications de l'organigramme du service :



12 équipes de protection de l'enfance

1 équipe d'insertion

- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint
- 11 Chefs de service
- 2 Secrétaires de Direction
- 1 Secrétaire de Gestion
- 20 Agents Administratifs
- 107 Travailleurs Sociaux (AS et ES)
- 11 Psychologues et 2 Psychiatres

L'AEMO et l'AED

L'intervention à domicile s'opère dans deux cadres distincts :

- le **cadre administratif** de l'AED comprenant les protocoles et les alternatives au signalement
- le **cadre judiciaire** de l'AEMO comprenant les mesures conjointes et les alternatives au placement.

- **La mesure d' AEMO**

Cette mesure de protection du mineur est ordonnée par un Juge des Enfants. Il s'agit, dans le respect des prérogatives des parents, détenteurs de l'autorité parentale, de veiller à l'évolution d'un enfant pour lequel des éléments de danger (relatifs à sa santé, sa sécurité, ses conditions d'éducation) ont été signalés, et d'en rendre compte. L'AEMO s'exerce dans le milieu naturel de l'enfant, et vise à la disparition du danger et/ou à une prise de conscience suffisante des parents pour qu'un travail de soutien puisse s'organiser dans le cadre administratif. Le travailleur social s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour construire une action adaptée au contexte de chaque famille en proposant des entretiens et un accompagnement en lien éventuellement avec d'autres partenaires.

- **La mesure d' AED**

L'Aide Educative à Domicile est une mesure de prévention qui intervient sur sollicitation des père et mère d'un ou plusieurs enfants, afin de les soutenir dans leur fonction parentale. C'est le Conseil Général, via l'Inspecteur Protection des Personnes, qui accorde la mise en œuvre d'une telle intervention qui n'exclut pas l'existence d'un danger pour l'enfant, mais mise sur la conscience qu'en ont les parents et leur démarche volontaire pour demander de l'aide et accepter de faire évoluer la situation de l'enfant. Le travailleur social s'attache à respecter le rythme d'évolution de la famille, à soutenir et développer ses capacités de changements.

- **Capacité autorisée** : Elle est déterminée globalement pour l'ensemble des mesures administratives et judiciaires dans **une habilitation à 2212 mineurs**.

- **Norme de prise en charge** : une moyenne de **28 mineurs par ETP** (AS ou ES) pour les AEMO comme les AED.

I. Analyse de l'activité

La baisse conséquente des mesures observée en 2013 s'est interrompue et nous a permis de nous rapprocher fin 2014 de notre niveau d'habilitation. **Moyenne/jour : 2133 mineurs**.

Le pourcentage de l'administratif continue de progresser lentement puisque nous passons en 4 ans de moins de 12% à plus de **18% d'AED**.

	2012	%	2013	%	2014	%
AEMO	1885	85%	1767	83.7	1741	81.6
AED	331	15%	344	16.3	392	18.4
PJM	8	0.4%				
Total Mineurs	2216		2111		2133	

Sur le dernier trimestre 2014 nous avons été fortement sollicités en AEMO comme en AED sur le sud du département. Pour faire face à ces demandes il nous a fallu faire appel à des renforts ponctuels, d'autant que sur cette même période nous avons dû pallier de nombreuses absences de personnel pour maladie.

A noter sur 2014 de nouvelles sollicitations de prise en charge pour des **jeunes majeurs** dans le cadre administratif que nous avons le plus souvent suivis durant leur minorité.

La remontée des mesures exercées sur **délégation de compétence** de magistrats d'autres départements se poursuit sur l'activité globale et passe de 1.43% à **2% en 2014**.

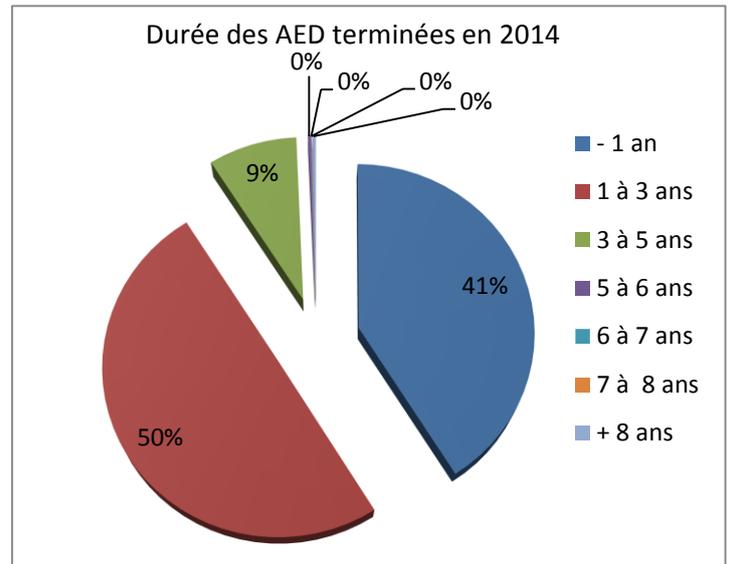
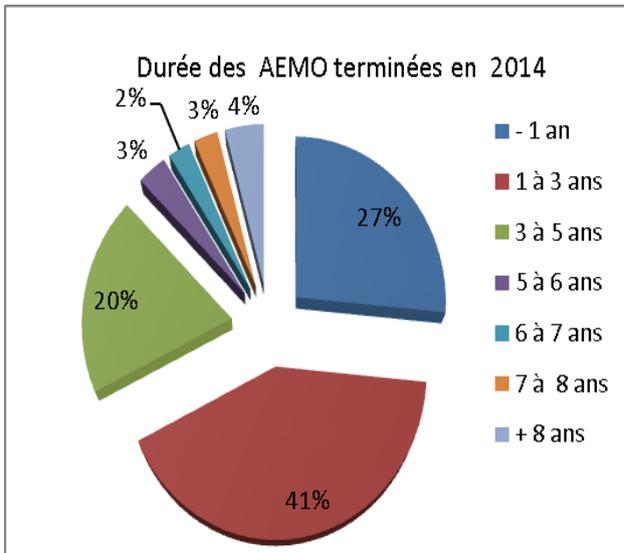
	2012		2013		2014	
ENTREES AED	339	32%	408	33%	407	31%
ENTREES AEMO	705	68%	817	67%	906	69%
TOTAL ENTREES	1044		1225		1313	
SORTIES AED	322	29%	324	28%	420	33%
SORTIES AEMO	795	71%	823	72%	858	67%
TOTAL SORTIES	1117		1147		1278	

Ce tableau fait apparaitre une certaine stabilité dans les pourcentages d'entrées et de sorties en administratif comme en judiciaire mais nous constatons une forte augmentation au fil des ans du nombre d'entrées (+ 16%) et de sorties (+12.5%) qui traduit **une diminution du temps de prise en charge**.

Nous constatons une **augmentation des mesures de moins de 1 an** :

- De 19 à 27% en AEMO
- De 35 à 58% en **AED**

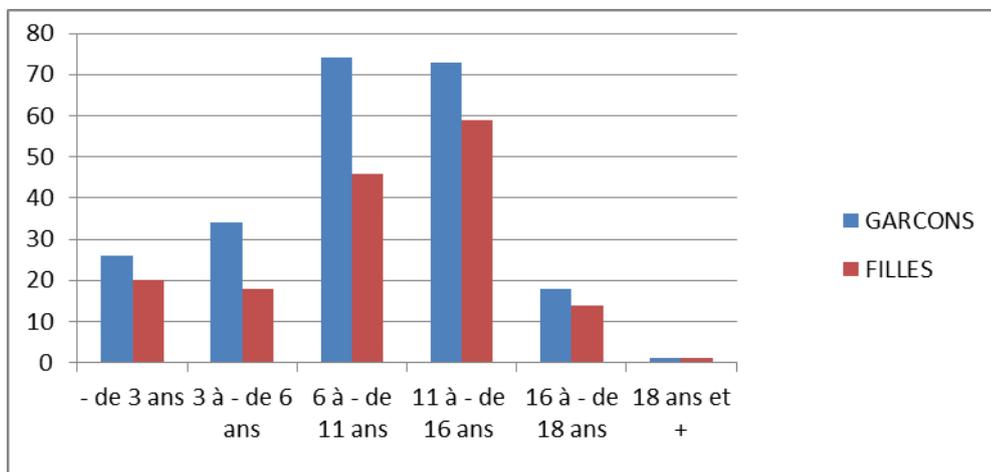
Ce sont les mesures administratives qui significativement sont instaurées pour 6mois sans renouvellement.



• **CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI**

Les garçons restent nettement majoritaires dans la répartition par genre. Ils représentent 56% des entrées et sont en augmentation par rapport à l’an passé. En 2014 pour les filles les mesures administratives sont plus courtes car elles sont sorties à 51% dans les AED.

Le tableau ci-dessous nous permet de constater que Les enfants de **moins de 6 ans** représentent un peu plus d’un quart (25,6 % des entrées) Ce qui rend cohérent la proposition d’intervention auprès de parents de tout petits.



II. Eléments forts de l'année écoulée

Les équipes du SEMO se sont mobilisées en 2014 sur **l'élaboration d'un référentiel de pratique en AEMO**. Le précédent avait 10 ans et nous avons pu mesurer les évolutions tant dans la dynamique de l'accompagnement que dans les mutations du public. Ce travail a donné lieu à la validation d'un guide sous forme de classeur qui aborde par thème les repères de la pratique en milieu ouvert. Ce document reste à faire évoluer mais constitue la garantie d'une harmonisation du travail sur l'ensemble du département.

La **remontée de l'activité** jusqu'à son niveau d'habilitation constitue un fait marquant de l'année 2014. Le service s'est efforcé d'ajuster en continu ses moyens au plus près des réalités de chaque territoire.

Engagé dans la diversification de ses modes de prise en charge, le service a mobilisé d'abord ses cadres puis les équipes pour l'élaboration de **projets de renfort** à l'AEMO et l'AED à partir d'une étude de besoin menée en interne et sur les différents constats des acteurs de terrain. Sur quatre nouvelles propositions présentées, le Conseil Général en a retenu deux et uniquement dans le cadre administratif.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre d'une expérimentation qui si elle s'avère concluante pourrait s'étendre et apporter au niveau départemental de la souplesse dans le dispositif de protection de l'enfance. Il s'agit d'intervention de renfort pour :

- Soutenir les parents de très jeunes enfants
- Intervenir dans le conflit parental

L'obligation d'une mise en conformité des locaux nous avait conduit à des recherches sur la plaine du Forez pour venir remplacer des bureaux provisoires. Un bailleur privé a engagé des travaux pour **l'installation de l'équipe** en mars 2014 au centre-ville de Feurs.

Travailler avec les partenaires locaux ou institutionnels reste une priorité pour laquelle nous avons poursuivi notre participation à différentes commissions ou groupes de transversaux. Quatre chefs de service participent encore au côté du Conseil Général aux commissions Alternative au Placement. La coordination favorise les complémentarités, les prises en charge y gagnent en pertinence et l'utilisateur en qualité de service.

Depuis 2013, nous avons développé notre partenariat en Milieu Ouvert auprès de cinq autres associations. Il a donné lieu à la création d'un groupe de cadres sur chaque territoire renforçant l'amélioration de nos collaborations et de nos connaissances des différentes missions de protection de l'enfance.

Le groupe **SEMO évaluation** a été constitué fin 2014 avec des représentants de toutes les équipes et de toutes les catégories de professionnelles. Il a pour objectif d'alimenter la démarche d'évaluation du pôle et de construire les pistes d'amélioration des pratiques. La mise en œuvre du nouveau référentiel sera évaluée sur 2015.

Les **mouvements du personnel** ont été nombreux cette année, suscités par beaucoup de remplacements d'arrêt maladie. Il semble que notre service n'ait pas échappé à la pression sociale ni au contexte social de morosité.

III. Dispositifs spécifiques

Les dispositifs spécifiques sont des interventions identifiées venant renforcer la mesure éducative et bénéficiant d'une reconnaissance budgétaire particulière. Ces actions concernant un petit nombre d'enfants s'élaborent en initiatives originales qui trouvent leur place à l'articulation des dispositifs de droit commun et des mesures de protection des mineurs en danger.

"MERE-ENFANT"

Chef de service référent : **Carol DE SIQUEIRA**

Pour l'année 2014, trois réunions du groupe de soutien ont eu lieu en février, juin et novembre. Elles ont permis d'interroger la réécriture du projet d'intervention.

EFFECTIF SUR LES REGROUPEMENTS DE 2014 :

	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Observation</u>
Janvier :	5	3 (dont 1 premier)	- examen scolaire (bac blanc) - maladie (gale)
Mars :	5	4 (dont 1 dernier)	- examen scolaire (stage bac pro)
Mai :	5	2	- examen scolaire (bac pro) - maman malade - enfant malade (varicelle)
Juin :	5	3 (dont 1 dernier)	- stage prof - enfant malade (varicelle)
Septembre :	4	4	
Décembre :	3	3 (dont 1 dernier)	

- Les enfants entrés sur le dispositif en 2014 avaient, pour le plus jeune, 2 ans et 5 mois, et pour le plus âgé 2 ans et 11 mois. L'année 2014 a donc connu des « grands enfants »
- Gouttelas a accueilli 7 mamans (contre 9 en 2013) dont : 5 avec une mesure judiciaire et 2 avec une mesure administrative.
- Nous avons accueilli 3 petites filles et 4 petits garçons.

BILAN DE L'ANNEE 2014 :

5 bénévoles accompagnants nous ont permis d'assurer les accompagnements des mamans et de leur enfant au cours de l'année 2014. A noter, cette année, la présence d'une maman qui est véhiculée, et une autre dont l'accompagnement a été assuré par l'équipe permanente du fait de la proximité du lieu du domicile familial.

En 2014 nous avons à nouveau sollicité la présence de l'activité « Eveil et Forme » sur 3 regroupements de juin, septembre et décembre.

Les évènements marquants de l'année 2014 ont été :

- Une maman et son enfant qui n'ont pu être présents lors des regroupements car la mère passait son bac professionnel, malgré son envie, les dates des regroupements ne pouvaient qu'être un frein à sa scolarité. (mesure administrative)
- Une autre situation est à noter, une maman n'est pas allée au bout des 6 regroupements. Malgré la demande de cette maman dans le temps préparatoire, il semblerait que le dispositif n'ait été vécu par elle que comme une injonction. Sur 4 regroupements prévus avec cette maman, 2 ont été annulés par cette dernière sous motif de maladie. Le dispositif n'est pas renouvelé par le magistrat.
- Nous avons connu, sur cette année 2014, des regroupements où il nous a fallu redoubler de vigilance pour sécuriser le groupe. (cf compte rendu groupe de soutien de juin et novembre)

Mouvement du personnel :

Début 2014, un nouveau psychologue rejoint l'équipe, Madame ROBIN. En arrêt maternité Madame ROBIN nous fait savoir qu'elle ne souhaite pas reprendre son activité sur le dispositif à la fin de son arrêt maternité.

En septembre, c'est Madame TRILLAUD qui rejoint l'équipe.

Nous accueillons, cette année 2014, deux nouveaux bénévoles accompagnants Monsieur SANNER et Madame TISSEUR.

Réécriture du projet :

- Le projet est réécrit et les plaquettes ont été mises à jour. 2015 sera l'année où nous devons communiquer sur le dispositif.

Il nous faudra également réfléchir sur un outil d'évaluation (enquête famille ?)

SENS DE L'INTERVENTION :

Il s'agit d'une mesure « spécifique » d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou d'Aide Educative à Domicile (AED) renforcée qui s'articule autour :

- d'un accompagnement individuel auprès d'adolescents.
- de la constitution d'un groupe appelé « Groupe Ados ».
- de l'organisation de temps collectifs pour les adolescents concernés.
- de séjours en familles accueillantes.

Cette mesure éducative renforcée concerne des adolescents garçons et filles qui se trouvent en situation (ou en risque) de « décrochage », de marginalisation sociale, et en grande difficulté de séparation. Leur scolarité est mise à mal ou interrompue et leurs relations avec leurs parents et le monde extérieur sont inadaptées et source de conflits et de souffrance.

Notre projet a pour objectif premier de les « raccrocher » à une **vie sociale, scolaire ou professionnelle durable**, en prenant en compte leurs problématiques dans la relation à l'autre et à l'exigence sociale.

Notre action repose sur le principe de rencontres individuelles régulières, relayées par **des temps collectifs « Groupe Ados »** encadrés par plusieurs adultes et par **des temps de « séparations »** avec leur milieu ordinaire.

LE PUBLIC CONCERNE :

- **Capacité autorisée** : 9 adolescents de 13 à 18 ans.
- **Les candidatures**: au cours de l'année 2014 le dispositif a été sollicité pour 14 candidatures d'adolescents âgés de 13 à 18 ans :
 - 7 filles de 14/17 ans
 - 7 garçons 14/17 ans 1/2

Cette année, nous pouvons noter des sollicitations plus nombreuses que les années précédentes ce qui nous a amenés à différer des entrées. Nous sommes également régulièrement contactés pour des jeunes trop éloignés géographiquement pour que nous intervenions, encore plus dans la régularité et la participation à des activités collectives.

Le groupe ados est devenu un outil régulièrement sollicité, au service des équipes de milieu ouvert du sud du département pour les situations d'adolescents difficilement « attrapables » ou dans la difficulté de liens avec les autres, le collectif apparaissant comme un outil particulièrement pertinent.

LA COMPOSITION DU « GROUPE ADOS »

- 9 filles et 7 garçons ont fréquenté le groupe au cours de l'année.
- 9 adolescents ont intégré le dispositif au cours de l'année 2014 tandis que 7 ont bénéficié de la poursuite d'une mesure renforcée prononcée à l'automne 2013.
- 5 candidatures n'ont pas abouti ; Pour 2 adolescentes l'entrée a été différée, le magistrat n'a pas confirmé une préconisation, un adolescent était géographiquement trop éloigné et enfin nous avons refusé la candidature d'un garçon.

• Types de mesures

Les adolescents qui ont fréquenté le groupe cette année bénéficiaient en grande majorité d'une mesure judiciaire, une seule fille accompagnée dans le cadre d'une AED.

• Situations familiales des adolescent(e)s

- Sept vivent avec leurs deux parents
- Six vivent avec leur mère, deux avec leur père
- Une vit avec son beau-père

• Evolution de la situation des adolescents sortis au terme de la mesure

A leur arrivée dans le dispositif, 7 adolescents sur 16 étaient soit déscolarisés, soit en grande difficulté avec l'école. Une majorité connaissait des difficultés de relation avec les autres (adultes ou pairs) entraînant de vrais soucis d'intégration voire d'isolement complet.

La mesure éducative renforcée a permis le déblocage ou l'évolution positive de la majorité des situations :

- Cinq adolescents ont intégré ou repris une scolarité (collège, MFR).
- Sept ont poursuivi leur parcours scolaire, leurs difficultés ne se situant pas prioritairement dans leur assiduité scolaire.
- Une adolescente a quitté rapidement le groupe compte tenu de sa très bonne évolution familiale et professionnelle, une autre n'a pas pu se saisir du soutien et une mainlevée a été prononcée par le magistrat.
- Pour une seule adolescente, nous avons préparé un placement compte tenu de la dégradation importante de leur situation familiale.
- Une adolescente a dû être momentanément hospitalisée, elle est toujours accompagnée à ce jour.

L'ÉQUIPE D'INTERVENANTS :

L'équipe éducative est composée de 3 travailleurs sociaux (une femme, deux hommes) appartenant à leurs équipes respectives de milieu ouvert et bénéficiant d'une décharge partielle de leur activité pour intervenir sur le groupe ados.

LES ELEMENTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE :

Chaque année, le Groupe ADOS commence par un repas collectif qui marque le début de la prise en charge collective. Ce moment est un repère fort pour tous les adolescents présents.

Si plusieurs activités rythment l'année du Groupe ADOS, l'atelier théâtre demeure le fil rouge des temps collectifs. En effet, ce dernier a pour objectif de travailler autour de l'expression, la prise de confiance en soi, de se situer, se positionner dans un groupe. Ce temps leur permet, dans un cadre sécurisant et sécurisé de s'autoriser à s'exprimer pleinement, affronter le regard des autres, d'expérimenter et/ou découvrir leurs propres émotions (rire, colère, tristesse...).

Les familles de parrainages restent un moment fort dans la prise en charge offerte par le Groupe ADOS. En effet, si celle-ci ne s'adresse qu'à certains adolescents (au nombre de quatre cette année) cela leur permet d'expérimenter et d'éprouver une séparation tant pour le jeune que sa famille, de découvrir d'autres schémas et fonctionnements familiaux. Il est important de rappeler que cela ne se fait pas dans le cadre d'un placement, ce qui nous permet de travailler autour de l'adhésion, de proposer un « extérieur » pour des jeunes souvent confrontés à une forme de « vide » dans l'entourage familial. A l'inverse, cela leur permet parfois de vérifier que leur fonctionnement familial présente des similitudes avec ce qu'ils observent pendant leur week-end en famille de parrainage.

Dans le cadre de notre projet, plusieurs activités collectives sont régulièrement programmées en lien avec les propositions émises par les adolescents. Si les sorties sont principalement basées autour de deux thèmes : culture et sport, les observations faites du Groupe (par l'équipe éducative), l'identité qui s'en dégage nous permet d'adapter et de réajuster notre programme tout en y associant les jeunes. Ainsi, une dernière sortie a marqué la fin de session 2013/2014 à travers une journée rafting/barbecue à Saint-Pierre de Bœuf. Cette sortie leur a permis de vivre des moments forts où il a été nécessaire pour eux de faire confiance aux autres, à soi-même, de se soutenir les uns les autres dans la difficulté. Egalement de travailler autour d'une forme de « réconciliation » entre adolescents et adultes.

En clôture de l'année passée avec le Groupe ADOS, un repas regroupant les familles de parrainage, les adolescents au complet, le chef de service, l'intervenant théâtre, l'équipe éducative est organisé chez l'une des familles de parrainage. Lors de ce temps, nous observons que les jeunes sont amenés à changer leurs représentations quant à l'image qu'ils avaient de ces dernières. C'est également un moyen de se dire « au revoir » et de revenir ensemble sur les moments forts de l'année écoulée.

PERSPECTIVES :

Enquête interne autour de la prise en charge des adolescents dans le service.

Le dispositif Accompagnement à la Scolarité fonctionne sur le rythme des années scolaires et s'adresse aux enfants bénéficiant d'une mesure éducative administrative ou judiciaire sur l'arrondissement de Saint-Etienne. Il est proposé pour permettre à des mineurs d'aborder leur scolarité de manière plus positive et leur éviter les phénomènes de décrochage et de rupture scolaire. L'intervention vient aussi en soutien aux parents par rapport à la scolarité de leur enfant.

LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- Soutenir les enfants dans l'organisation de leur travail extra-scolaire.
- Etre à leur côté pour les aider à prendre ou reprendre confiance en eux.
- Leur permettre de (re)trouver le désir et le plaisir d'apprendre.
- Les aider avec leurs parents à se réconcilier avec le système scolaire.

Avec l'expérience, nous pouvons dire que ces objectifs sont tout aussi importants que la performance scolaire. Pour les mettre en œuvre nous prônons un soutien toujours individuel, un rythme régulier (une séance d'une heure chaque semaine, toujours le même jour à la même heure, par le même adulte), et l'implication des parents avec le soutien du travailleur social responsable de la mesure éducative.

LE PUBLIC :

Prioritairement des enfants scolarisés en CP, CE1, CM2, 6^{ème} car ces classes sont importantes pour les apprentissages et la réussite d'un parcours scolaire.

Notre capacité de prise en charge varie chaque année selon le nombre de bénévoles que nous arrivons à mobiliser à nos côtés.

Pour l'année 2013-2014, ce sont **36 mineurs** qui ont pu bénéficier d'un accompagnement sur les **56 candidatures** présentées par les travailleurs sociaux du service.

Les mineurs accompagnés : au **total 35**

- **23** par les trois salariés et **12** par 9 bénévoles
- **22** scolarisés en primaire, **12** au collège et **2** lycéennes

L'EQUIPE :

- **3 salariés à temps partiel** soit 1.6 ETP. L'une d'entre elles assume une fonction de coordinatrice notamment en direction des bénévoles.
- **7 bénévoles retraités**, dont 5 enseignants et qui travaillent avec nous dans la durée.
- **1 étudiant qui souhaitait orienter son projet professionnel vers les carrières sociales**. Cette expérience lui a permis d'être en lien avec des Travailleurs sociaux et avec un enfant.
- **1 étudiante de l'école des mines** a accompagné une lycéenne sur un projet spécifique (organisation et acquisition d'une méthode pour le travail personnel,

reprise de notions non acquises en maths et bien sûr soutien global). Même si ce type d'expérience ne peut pas être généralisé il a été évalué de façon très positive.

Pour mémoire **seuls les professionnels interviennent au domicile** des enfants. Les bénévoles expérimentés interviennent dans nos locaux ou des structures institutionnelles de quartier. Par contre les **jeunes bénévoles interviennent uniquement dans nos locaux.**

- L'intervention d'une psychologue pour animer des temps d'étude de situation avec l'équipe des salariés s'est poursuivie.

ELEMENTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE :

Une des 3 salariées a fait valoir ses droits à la retraite, l'équipe va donc se réorganiser.

ATELIERS COLLECTIFS :

- **En direction des enfants**

Comme nous l'avions prévu l'année dernière, nous avons mené un projet avec le musée d'art moderne. Impulsé par l'accompagnement à la scolarité, ce projet était ouvert à l'ensemble des mineurs du service. 12 ont participé dont 4 concernés par l'accompagnement à la scolarité.

Les enfants assistaient à une visite guidée par une médiatrice puis, quelques semaines plus tard participaient à des ateliers créatifs en lien avec cette visite guidée. L'expérience s'est répétée 2 fois, et il y a eu aussi une visite guidée avec manipulation dans les salles d'exposition.

Le bilan a été positif : les enfants se sont bien mobilisés, ils ont largement adhéré aux propositions de la médiatrice et ont pris du plaisir. Ils ont accepté de s'ouvrir à cet univers qui ne leur était pas familier, ont aussi pu regarder les œuvres du point de vue de l'artiste... A la suite, quelques mineurs sont allés dans d'autres musées avec leur famille.

- **En direction des bénévoles**

Le groupe de soutien spécifique pour les bénévoles animé par une psychologue s'est mis en place en cours d'année. Le bilan se fera à l'issue de la prochaine année scolaire.

Le dispositif Entr'eurs temps fonctionne toute l'année et s'adresse aux enfants bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire sur l'ensemble du département de la Loire. Il s'agit d'un outil interne au SEMO en partenariat avec l'association « Familles Rurales », venant renforcer la mesure éducative avec pour objectif d'offrir aux enfants des temps en familles accueillantes dans lesquelles ils trouveront des repères structurants pour les aider à grandir.

LE SENS DE L'INTERVENTION

Le dispositif offre un espace privilégié à des enfants suivis par les services de milieu ouvert de la sauvegarde de l'enfance.

Les séjours réguliers sont de courte durée dans des familles accueillantes (1 week-end entre chaque période de vacances, 1 semaine pendant les petites vacances et 2 durant les vacances d'été), c'est un point de repère structurant pour les enfants. Ils permettent parfois d'agir en prévention de dégradations des conditions de prise en charge par leurs familles et ouvrent à la découverte d'un cadre de vie et de relations différents.

Le dispositif constitue un étayage de la mesure éducative même si les familles accueillantes ne sont pas assignées à une mission éducative spécifique.

LE PUBLIC CONCERNE

L'accueil se fait pour des enfants de 4 à 12 ans suivis dans le cadre d'AEMO ou d'AED, les parents restent les acteurs principaux et leur accord est indispensable.

LES ACCUEILS

Au cours de l'année 2014 ont été programmés et tenus 5 week-ends et 7 séjours.

Le dispositif a concerné 24 enfants de 20 familles différentes, ce qui représente une moyenne de 12 enfants en continu (avec un minimum de 5 enfants et un maximum de 18 enfants par week-end).

Le dispositif a mobilisé 21 familles accueillantes réparties principalement sur le centre du département mais également sur le Gier et le Roannais. Certaines ont arrêté en cours d'année.

Il y a eu 12 entrées et 14 sorties (pour diverses raisons, fin de mesure, demande de la famille, désengagement de la famille accueillante, placement dans un établissement), ce qui représente un travail important en amont et en aval de l'entrée dans le dispositif, (étude des candidatures, rencontres avec les partenaires, travailleurs sociaux, familles, visites du lieu d'accueil...).

L'ÉQUIPE D'INTERVENTION

L'équipe qui intervient est toujours composée de 4 travailleurs sociaux, un psychologue, une secrétaire et un chef de service. Cette année une nouvelle éducatrice a intégré le dispositif en remplacement de l'arrêt d'une des intervenantes.

LES TEMPS FORTS

- Les réunions de l'équipe,
- Les temps d'échanges avec les travailleurs sociaux qui utilisent le dispositif,
- Les réunions avec les familles accueillantes,
- Le pique-nique.

LES PROJETS ET PERSPECTIVES

L'année 2014 se caractérise par une hausse de l'activité par rapport à 2013 (483 journées en 2013 et 614 en 2014). Notre souhait est d'accroître le nombre de familles accueillantes et donc de réfléchir à une stratégie pour atteindre cet objectif.

L'INVESTIGATION

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE MJIE

Tant en matière pénale que civile, **l'objectif de la MJIE est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit** dans une démarche dynamique de recueil d'éléments, de compréhension éclairant la situation. Elle s'attache à évaluer la situation d'un mineur et à apprécier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant ainsi que les conditions de vie et de prise en charge de l'enfant.

Habilitation et capacité autorisée :

Arrêté préfectoral du 30 /07/2011

Autorisation au 13 janvier 2012 pour une durée de cinq ans portant la capacité théorique de notre service pour l'ensemble du département à **301 mesures** (mesures individuelles) par année.

La capacité installée et accordée au budget 2014 était de :

301 MJIE (Dossiers Famille) pour des investigations auprès de **374 mineurs**

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

En 2014, le nombre de sollicitations MJIE est globalement en augmentation. De + 10 mineurs l'année dernière nous avons terminé 2014 avec un dépassement de **+ 28 mineurs pour 201 dossiers MJIE**

	2012	2013	2014
Dossiers MJIE	183	207	201
Mineurs	320	384	402
mineurs /dossier	1.75	1.85	1.95

Les 2 TGI de la Loire ont connu à nouveau des mouvements importants chez les juges des enfants avec de nombreux décalages dans les délais d'instauration de MJIE ou de suites de MJIE.

Malgré la transmission hebdomadaire des chiffres de l'activité aux magistrats, il reste des disparités importantes en termes de sollicitation des territoires. Une difficulté dans la régulation du flux des mesures persiste à la fois en interne et dans la coordination avec le service public.

Le nombre moyen de mineurs par dossiers est en constante augmentation alors que paradoxalement nous avons plus de dossiers de 1 mineur.

- **Répartition filles et garçons**

L'augmentation du pourcentage de Filles concernées par la MJIE est stabilisée à **45 %**. Un écart de 10 points persiste en faveur des **Garçons** représentant **55 %** des mineurs suivis sur 2014.

- **Les mineurs par tranche d'âges**

	Moins de 3ans	3 à - de 6ans	6 à - de 11ans	11 à - de 16ans	16 à - de 18ans	TOTAL
Nb mineurs	70	65	113	131	23	402
% âges	17%	16%	28%	33%	6%	100%

Les 61 % d'investigations menées auprès des enfants de primaire et adolescents jusqu'à 16 ans sont à rapprocher des prises en charges en AEMO sur cette même tranche d'âge.

- **Nombre de mineurs par dossier d'une même famille**

	1mineur	2 mineurs	3 mineurs	4 mineurs	5 mineurs et +	Total
Nb Dossiers	100	46	38	12	6	201
Nb Mineurs	100	92	76	48	30	402
%	48%	23%	20%	6%	3%	100 %

Par rapport à 2013 on constate à la fois une augmentation des dossiers de 1 enfant et des dossiers de grandes fratries (+ de 6 mineurs).

- **Lieu de vie des mineurs concernés**

La constitution des familles qu'elles soient isolées, séparées ou recomposées constitue un élément déterminant dans le travail d'investigation en ce sens qu'elle multiplie le nombre de personnes à rencontrer ainsi que les lieux de visite.

- le nombre de mineurs partageant le domicile de leurs **deux parents** est encore en diminution et ne représente plus que **32%** des MJIE.
- Dans **62 %** des Investigations, les mineurs vivent avec **l'un des deux parents**
- Pour **6%** des enfants, l'investigation est menée dans **un autre domicile**.

- **les problématiques** pour lesquelles nous avons été missionnés :

Les troubles du comportement, l'absentéisme scolaire, les carences éducatives restent les motifs les plus cités dans les ordonnances des magistrats concernant les mineurs eux-mêmes.

Du côté parental, les conflits entre les adultes représentent plus de 60% des motifs de saisine. Ils entravent souvent gravement le dialogue parental et placent les enfants qui en sont victimes dans un conflit de loyauté voire les mettent en danger.

Nous constatons toujours la présence de violences physiques et/ou de maltraitances psychologiques au sein de la cellule familiale mais nous sommes également confrontés assez régulièrement au débordement de ces problèmes dans notre relation de professionnels avec les usagers (plus souvent les adultes).

Encore en augmentation en 2014, les séparations parentales entraînent pour les professionnels la multiplication des investigations sur des lieux de vie différents

ELEMENTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE

L'année 2014 a été marquée par **l'audit PJJ** sur le SIE.

Globalement la qualité et la technicité de l'intervention sont reconnues car en adéquation avec les préconisations de la circulaire. Les points d'amélioration repérés vont donner lieu à un plan d'action établi avec la DPJJ. Les adaptations nécessaires portent essentiellement sur les délais de mise en œuvre et sur l'homogénéité des pratiques pour garantir une égalité de traitement des usagers.

Le départ du médecin psychiatre en octobre a créé quelques perturbations dans l'organisation du SIE. Toutefois dans les mesures où la dimension psychiatrique était sollicitée, nous avons pu faire appel à la complémentarité du service public ou obtenir une prorogation des délais.

En décembre nous avons pu recruter un **nouveau médecin psychiatre** et profiter de ce changement pour élargir son intervention à toutes les équipes du sud du département (SEGOP).

A nouveau cette année nous avons dépassé la capacité autorisée. Le niveau d'activité en 2014 est de **+ 28 mineurs** par rapport aux moyens accordés.

Il semble que les sollicitations d'investigations ont été plus importantes sur la deuxième moitié de l'année pour nous comme pour le service public. Les différents mouvements des magistrats du département peuvent expliquer l'augmentation de la demande de MJIE.

LES PRESTATIONS SOCIALES

Le pôle Milieu ouvert exerce principalement des mesures de protection de l'enfance mais, de l'histoire des services qui l'ont constitué perdurent des interventions que l'on regroupe dans l'appellation prestations sociales qui concernent des adultes et dont nous décrivons ici l'accompagnement très spécifique qu'ils représentent.

I. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL DES JEUNES EN DIFFICULTE

Cette mission d'insertion sociale est portée par le service de milieu ouvert sur le territoire du Roannais. L'ASIJED (Accompagnement Social Individuel des Jeunes en Difficulté) se rapproche des accompagnements Jeunes Majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

Définition : ASIJED

L'ASIJED, Accompagnement Social individualisé des Jeunes en Difficulté, concerne les jeunes entre 18 et 25 ans, éligibles au FAJD (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté).

Il s'agit d'un dispositif contractuel, leur permettant, après l'instruction d'une demande adressée au **CLAJ** (Comité Local d'Aide aux Jeunes) et la validation par le comité, de bénéficier d'un accompagnement social global pour soutenir leur mobilisation, lever les difficultés, favoriser la mise en œuvre de meilleures conditions pour leur parcours d'insertion sociale professionnelle.

L'ACTIVITE ASIJED EN 2014

Le nombre d'entrées n'a que légèrement augmenté cette année passant de 16 en 2013, à 17 en 2014, par contre **l'activité a augmenté plus : 24 suivis pour 19** l'année précédente.

1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014	2013	2014
Nombre de jeunes suivis dans ce dispositif	19	24
Nombre d'entrées	16	17
Nombre de sorties	12	11
Nombre de renouvellements	4	10
Nombre de mois réalisés	102	132

Cette année, **la mise en place de permanences**, envisagées en lien avec la Mission Locale, pour mieux cibler et toucher le public de jeunes qui correspond à ce dispositif, a contribué à repositionner la mission spécifique d'accompagnement ASIJED en direction du public de jeunes concernés (confer annexe 1)

Les permanences ont favorisé des échanges avec les conseillers de la Mission Locale (permanences 2 fois par mois sur place) autour des jeunes suivis, entraînant une meilleure lisibilité du soutien possible, et permettant d'activer un partenariat de proximité plus efficient.

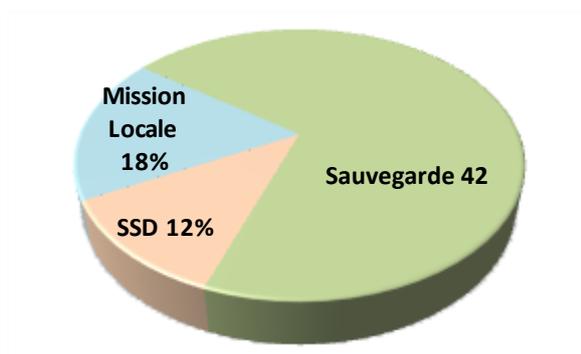
Si la demande des partenaires peut tendre à une mission « diagnostic » à cet endroit, nous voulons simplement accéder à d'autres jeunes, pour leur expliquer les ressorts du dispositif, avec le bénéfice de les faire venir à la Mission Locale, ou bien permettre à des partenaires de les orienter vers l'équipe dédiée. L'expérimentation d'un « diagnostic partagé », avec les conseillers Mission Locale, souvent prescripteurs, se fait jour. Le CLAJ, à travers sa validation, reste le garant du dispositif.

Sur l'année 2014 :

- ↪ Démarrage des permanences en mars.
- ↪ Au total 19 permanences.

Nombre Permanences	Nombre Rendez-vous prévus	Nombre jeunes reçus	Nombre de suivis suite à rendez-vous
19 permanences	7 rendez-vous	9 jeunes reçus	7 jeunes reçus ont débouché sur un suivi

➤ Prescripteurs

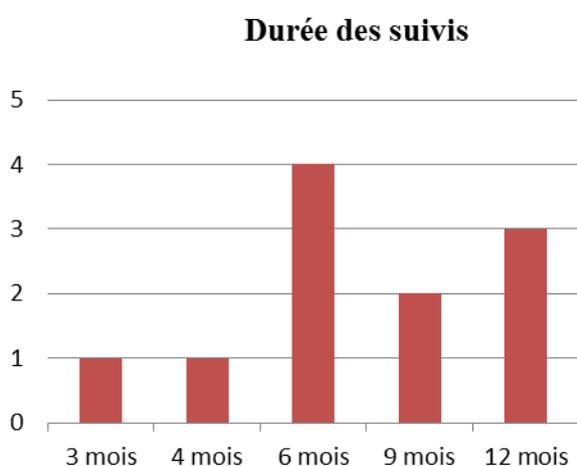


La mission locale, et le service social de secteur du Conseil Général sont nos deux prescripteurs principaux.

Compte tenu à la fois du nombre important de dossiers instruits pendant les permanences, et du nombre de renouvellements en augmentation (tous les renouvellements émanent du service Sauvegarde 42, pour un total de 10 accordés) notre service devient cette année prescripteur principal avec 70 % des demandes instruites.

La Sauvegarde 42 instruit davantage de demandes, lesquelles sont sous le regard du CLAJ qui valide ou non les demandes d'entrée dans le dispositif.

➤ **Durée des Suivis** (concernant les 11 Jeunes sortis pendant la période)



4 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de 6 mois.

2 suivis sont d'une durée inférieure ou égale à 6 mois

10 renouvellements ont été accordés : 8 pour une durée de 6 mois et 2 pour 3 mois.

*La question d'un **arrêt anticipé du dispositif** peut se poser si vraiment le contact ne s'établit pas. Cette année, 3 fois nous avons sollicité l'arrêt d'une mesure que nous n'arrivions pas à exercer par impossibilité de rencontrer le jeune.*

Lorsque des jeunes s'absentent, une suspension peut être envisagée, 1 jeune a eu une interruption (suspension) de son suivi pour une durée de 3 mois, avec reprise de l'accompagnement à son retour.

➤ **Profil des Jeunes**

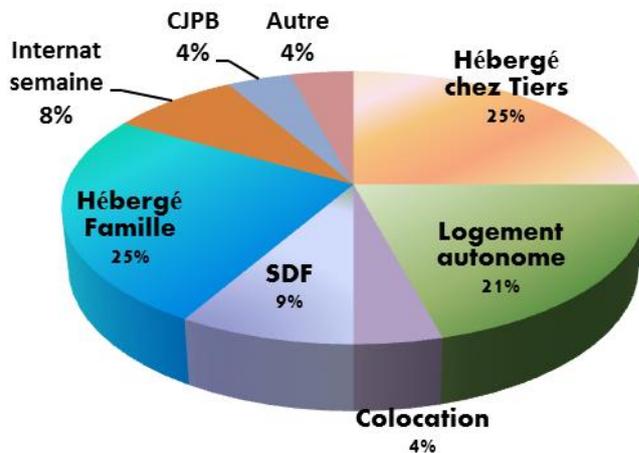
	2011	2012	2013	2014
Femmes	11	13	7	13
Hommes	14	13	12	11

➤ **Age**

Tranches d'âge	2011	2012	2013	2014
De 18 à 20 ans	11	14	13	15
De 21 à 23 ans	12	11	5	8
De 24 à 25 ans	2	1	1	1

Le rajeunissement du public ASIJED, déjà repéré l'année dernière, est également remarqué cette année. Cette année encore, la majorité des jeunes qui sollicitent a souvent moins de 20 ans.

➤ **L'accès au logement**

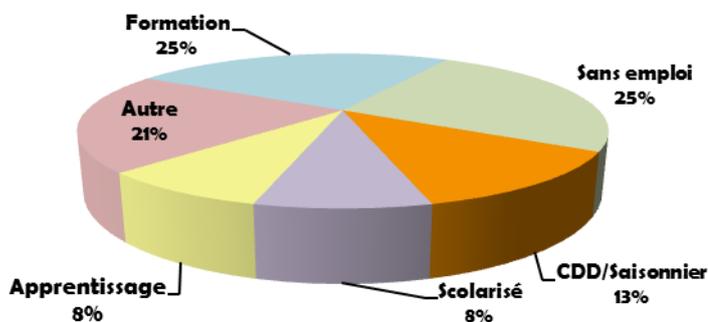


La majorité des jeunes suivis rencontre des difficultés eu égard au logement : soit ils sont en situation précaire, hébergés par un tiers de qui ils sont dépendants, soit ils sont dans leur famille, avec des tensions souvent présentes, soit ils ont accédé à un logement autonome mais peinent à maintenir cette situation.

En 2014, deux suivis pour des jeunes SDF ont rendu leur accompagnement difficile du fait de leur mobilité, voire leur errance, les conduisant à être difficilement joignables et peu mobilisables sur rendez-vous.

Cette année, deux jeunes étaient scolarisés en internat, l'une d'elles étant en hébergement précaire lors des week-ends.

➤ **La faible qualification, un frein à l'insertion**



Une majorité des jeunes ont une occupation : 54 % (formation, apprentissage, scolarité ou emploi précaire).

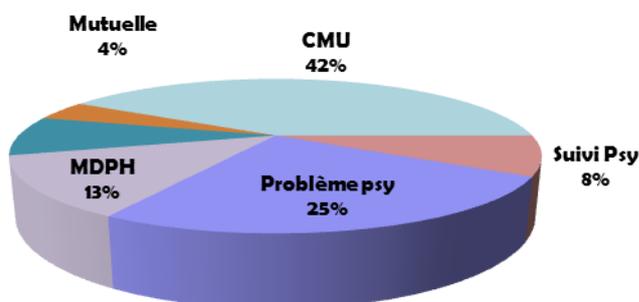
2 d'entre eux sont scolarisés (2 lycéens).

25% sont sans projet en cours.

Peu de jeunes arrivent à accrocher des formations visant l'acquisition d'une qualification, certains ont du mal à terminer ce qui est engagé. 2 jeunes ont arrêté leur formation en cours, tandis que 6 jeunes ont tenu avec les étayages proposés (entretien hebdomadaire à certaines périodes). Nous constatons que durer dans des programmes de remobilisation, et de remise à niveau est davantage possible, la tolérance étant plus grande.

Le travail partenarial avec la Mission Locale s'est resserré cette année, induisant, en raison d'une proximité plus grande, un gain de réactivité.

➤ **Les difficultés de socialisation, les fragilités psychiques**



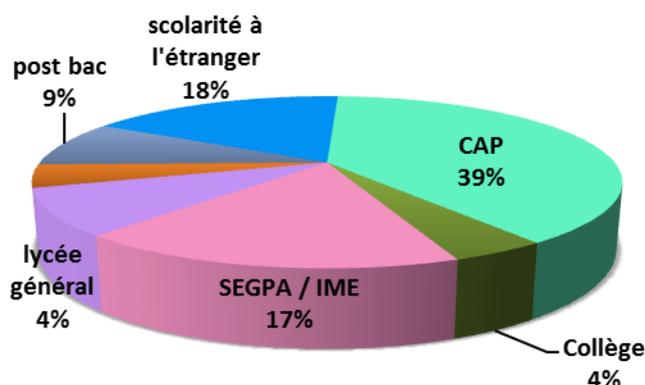
Beaucoup de Jeunes sont concernés par des problèmes de santé psychique.

La CMU leur permet d'avoir accès aux soins en général, et la mise à jour de leur dossier est fréquente.

Nous accompagnons pour certains la mise en œuvre de soins nécessaires, qui les freinent dans leur quotidien (problèmes physiques non traités, problèmes dentaires invalidants socialement, présentation, travail sur l'hygiène...). La question de « prendre soin de soi », pour restaurer une estime de soi défailante, peut permettre d'instaurer une dynamique positive et de lever des inhibitions.

En 2014, davantage de jeunes nous ont été adressés, qui se situaient sur le versant d'une légère déficience, avec des parcours dans l'éducation spécialisée.

➤ **le niveau de formation**



Cette année, la fourchette de niveau s'est révélée hétérogène. Plusieurs jeunes avaient un niveau bac, ou post bac, d'autres étaient au lycée.

Les jeunes issus de l'éducation spécialisée ont été plus nombreux, ils se sont retrouvés sans solution à leur majorité, ne sachant pas vers qui trouver du soutien.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

➤ Les rencontrer

L'expérimentation d'entretiens réguliers, d'une personne dédiée pour les soutenir est importante, nous constatons combien « l'espace de la rencontre » compte pour certains, les inscrivant dans **une continuité psychique** qui les contient.

➤ Identifier et lever les freins

Ces temps d'écoute et d'échange leur permettent de prendre de la distance avec leur histoire, **de se sentir à une place de sujet** pris en compte. Nous les positionnons à leur place d'adulte. En entretien, le travail **de déconstruction** de leurs difficultés (sorte de jeux de rôle qui correspondent à des mises en situation "scénarisées") se révèle parfois payant pour les amener à identifier les attendus, les codes sociaux (d'un employeur, d'un organisme...), et la mise en lumière de leurs atouts et compétences est également une clef pour les soutenir dans leur désir et leurs capacités à se projeter.

➤ Soutenir un projet

A travers le dispositif ASIJED, nous sommes inscrits dans un accompagnement social global, qui s'adosse à la dimension partenariale locale, pour agir de manière forte et dynamique avec les jeunes qui nous sont adressés.

En 2014, nous avons eu à faire à davantage de jeunes issus d'autres cultures, notamment des jeunes Mahorais (en raison d'une communauté grandissante sur le territoire roannais), et des jeunes originaires de différents pays d'Afrique (Congo, Centre Afrique). Ces jeunes avaient en commun d'avoir vécu des traumatismes : guerre, grande pauvreté, décès familiaux, ruptures avec leurs proches. Ces jeunes vivent l'isolement, le déracinement, souvent la désillusion entre la représentation de ce qu'on leur a annoncé (« un eldorado »), et la réalité à laquelle ils sont confrontés. L'injonction de réussite est forte, il n'y a pas de plainte possible, ce qui les rend très seuls et vulnérables. L'accompagnement va permettre de les aider à construire les bases de leur insertion, en mettant en œuvre des démarches pour les soutenir.

Les partenariats sont nombreux et diversifiés : CAF, CPAM, ISBA, MDPH, organismes de formation, Foyers d'hébergement, aid'auto 42...

➤ La fin de l'accompagnement

La dimension du temps reste la pierre d'achoppement parfois, nous soutenons que certaines situations mériteraient d'être suivies sur une durée supérieure aux 12 mois qui sont la limite du dispositif (6 mois renouvelables une fois), notamment les jeunes qui rencontrent des troubles psychiques. Le manque de structures de soins pouvant être sollicitées rapidement rend l'accès aux soins difficiles, tandis que la médication, que les jeunes ont parfois connue les rend méfiants voire hostiles.

En fin d'accompagnement, des passages de relais peuvent favoriser la poursuite d'un soutien (SSD, mission locale, prévention spécialisée, CHRS...).

CONCLUSION

L'entrée dans la vie d'adulte peut être repérée par certains seuils, marqueurs, tels le premier logement, le premier contrat, l'indépendance financière... Mais les conditions se sont modifiées, les sociologues nous rappellent que ces étapes pour accéder au statut d'adulte sont franchies de plus en plus tard, et qu'elles sont désynchronisées, déconnectées de tout automatisme, de toute linéarité. Au contraire, pour les jeunes identifiés « en difficulté », la raréfaction des contrats jeunes majeurs (CJM), et le raccourcissement des aides potentielles, les conditionnent à devenir adultes plus tôt alors qu'ils n'ont pas les appuis de proximité soutenant, renforçant le caractère anxiogène de cette période.

La question de l'insertion des jeunes est dans le discours une préoccupation des pouvoirs publics. Elle se traduit cette année par une expérimentation dans certains départements, avec la possibilité d'une allocation d'autonomie, nommée la **garantie jeune**. Ce dispositif semble en passe de s'étendre. La dimension financière par le biais d'aides publiques directes nécessite de pouvoir s'adosser à un appui vers l'autonomie et l'insertion pour ne pas constituer seulement une indépendance matérielle momentanée et illusoire.

Pour notre part, nous continuons résolument à accompagner les jeunes vers l'autonomie, et à construire les étapes pouvant les conduire à l'indépendance. Soutenir les jeunes en difficulté, à travers le dispositif ASIJED est une mission à laquelle la Sauvegarde 42 demeure attachée.

En 2014, l'instauration des permanences à la mission locale a permis une meilleure lisibilité du dispositif pour les prescripteurs ou une facilitation de sa mise en œuvre. Nous avons conduit notre travail d'accompagnement auprès de davantage de jeunes. Dans cette continuité, il nous semble nécessaire de maintenir la possibilité de soutenir ces jeunes sur notre territoire, en réfléchissant à toujours adapter nos pratiques et à être créatifs dans nos modes d'accompagnements.

Ces jeunes qui sont les adultes, les citoyens, et les parents de demain.

II. RELIER

Cette mission d'intervention sociale est portée par le service de milieu ouvert sur le territoire du Stéphanois. Le dispositif RELIER est géré conjointement avec **LOIRE PREVENTION SUICIDE**.

L'objectif du dispositif RELIER est la prévention de la répétition suicidaire, avec comme axe prioritaire la remise en lien du suicidant avec son entourage familial et social. Son mode d'action est l'accompagnement des suicidants ou des personnes suicidaires, en proposant d'inclure la participation de la famille, des amis, des proches importants.

Le dispositif RELIER fonctionne à partir des orientations adressées au dispositif par le service de l'Urgence psychiatrique du CHU de Saint-Etienne.

Voici une présentation statistique des personnes orientées :

En 2014, **149** personnes nous ont été adressées.

28 personnes n'ont pas donné suite aux rendez-vous fixés après un contact téléphonique ; les suivis réalisés se montent à **113** personnes soit un nombre équivalent à l'an dernier.

	2012	2013	2014
En cours au 01/01	6	39	21
Entrées en 2013	93	74	92
Sorties en 2013	60	62	74
Présents au 31/12	39	51	39

En 2014 nous constatons une forte augmentation des entrées (+ 24%) et des sorties. Dans le nombre des entrées, à noter que 18% des personnes ne sont pas orientées par les urgences, parmi celles-ci un certain nombre sont des personnes qui reviennent d'elles-mêmes.

- **Caractéristiques des personnes suivies**

Cette partie statistique concerne les personnes ayant bénéficié d'un suivi après orientation par les Urgences psychiatriques, soit 113 personnes en 2013.

	2012	2013	2014
Hommes	26%	26%	31%
Femmes	74%	74%	69%

La proportion n'a pas évolué cette année et à l'image des statistiques nationales, l'accompagnement des hommes est très minoritaire alors que ces derniers sont toujours plus nombreux à réussir leur passage à l'acte.

	2012	2013	2014
Moins de 18 ans	13%	10%	9%
18-25 ans	24%	30%	15%
26-35 ans	19%	13%	18%
36-45 ans	17%	17%	24%
46-60 ans	23%	25%	26%
Plus de 60 ans	4%	5%	8%

On constate une tendance forte à l'augmentation des personnes bénéficiant de plus de 6 entretiens, liée à des situations plus complexes, plus globales (prise en compte du social, de la précarité, des problèmes psychologiques, du monde du travail...).

plus les situations sont difficiles avec effondrement multiple des étayages et isolement de la personne plus le suivi est long.

- **Présence de l'entourage :**

	2012	2013	2014
Présent	34%	43%	68%
Absent	66%	57%	32%

Forte augmentation des suivis avec présence de l'entourage et pour la première année, ils représentent 68% du total. Ceci s'explique par des crises de couple et par la volonté d'inclure de plus en plus l'entourage.

Au cours de la prise en charge **d'autres intervenants** interviennent ou sont sollicités :

- Le médecin traitant, et tous les spécialistes
- les intervenants sociaux, assistantes sociales, les services de tutelle... et dans les intervenants sont pris en compte les mesures jeunes majeurs.

A noter que 3 situations de jeunes suivies par le service de Milieu Ouvert ont été accompagnées par Relier.

- **Orientation et fin de prise en charge**

	2012	2013	2014
Droit commun	42%	38%	50%
psy (secteur ou libéral)	22%	32%	29%
Hospitalisation	13%	6%	5%
Accompagnement social et éducatif	8%	5%	4%
Autre	28%	19%	12%

On constate que 50% des personnes ont une orientation vers le droit commun, en effet nombre d'entre elles bénéficient déjà d'une prise en charge par le médecin traitant, CMP... D'autres vont bien et n'ont pas besoin de suivi.

Pour les orientations, elles sont réalisées à la demande des intervenants.

Dans « autre », on trouve le médecin traitant, le CMP, l'inspection du travail, Jonathan Pierres Vivantes, Plein Vent, thérapie de couple, groupe de marche.

Conclusion et perspectives

Après une augmentation l'an passé, on constate en **2014 une stabilisation** du nombre d'orientations et de suivis réalisés.

On note plus de personnes confrontées à des crises psychosociales multifactorielles avec précarité des liens, précarité financière, harcèlement au travail, liens d'emprise...

En ce qui concerne notre objectif d'améliorer notre partenariat avec les urgences psychiatriques, nous constatons que les orientations sont en hausses et parfois selon les prescripteurs, des contacts et des échanges sur les situations se font naturellement.

Par contre, en ce qui concerne notre participation à la réunion clinique du service, nous sommes obligés de constater qu'elle a été supprimée par les urgences. Nous regrettons cette suppression car ce lieu d'échanges devait permettre d'établir des relations. Si nous constatons toujours les mêmes difficultés pour établir des liens institutionnels, par contre de manière informelle et individuelle des échanges ont lieu.

Nos perspectives 2015 consistent à Réaliser la convention avec le CHU de St-Etienne sur le modèle de celui qui est en voie d'être signé avec le CH de Roanne.

- Se mettre en lien avec les professionnels chargés du rappel téléphonique des suicidants mis en place par les urgences psychiatriques.
- Organiser une rencontre avec le CMP afin de se faire connaître et élaborer un partenariat.
- Elaboration d'un projet d'action collective autour de l'idée d'un lieu de rencontre convivial dans l'objectif de favoriser le lien social.
- La nécessité de réactualiser le projet écrit en 2011 est toujours d'actualité...

PROJETS ET PERSPECTIVES DU POLE MILIEU OUVERT

Sur le SEMO nous démarrons deux expérimentations de renfort aux mesures éducatives. Nous observons que du côté du public, que ce soit les parents de très jeunes enfants ou les couples en conflit, le besoin d'un soutien intensif se confirme. A la demande du Conseil Général ces expérimentations s'inscrivent dans un cadre administratif mais notre réalité de prise en charge est encore aujourd'hui (et à l'image de beaucoup d'autres départements) de 80% de judiciaire. Aussi, nous prévoyons de proposer d'étendre ces nouvelles prises en charge à l'ensemble du département pour respecter une égalité de traitement des familles mais également de proposer ces interventions dans un cadre judiciaire.

Cette année, le service poursuit sa mise en pôle, les nombreux réaménagements nécessaires impactent les personnels, les secteurs d'intervention, et d'une certaine façon les pratiques éducatives. Ces changements sont encore en cours, un référentiel des pratiques a été élaboré avec les équipes et le souci d'une harmonisation départementale qui fait sens dans l'engagement des professionnels auprès de l'enfant et de sa famille.

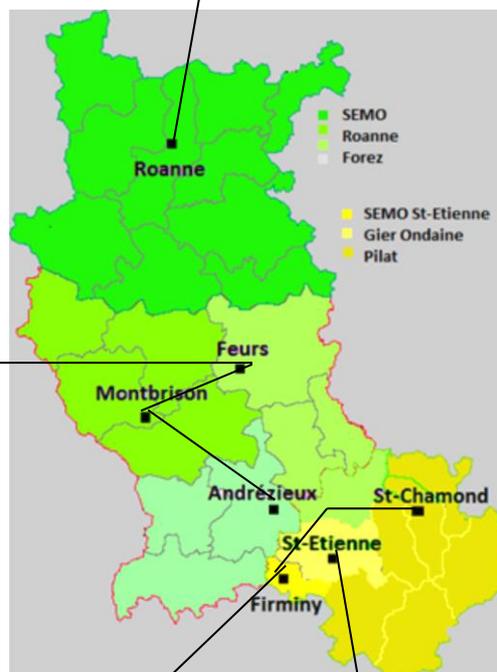
Une gestion plus fine et adaptée en temps réel du personnel permet au service de répondre favorablement aux sollicitations de prise en charge des AED. Notre objectif est de renforcer la progression de l'accompagnement dans le cadre administratif pour atteindre 20% avant la fin de notre CPOM.

Le Pôle Milieu Ouvert a répondu à un appel à projet sur les bénéficiaires du RSA et a été retenu sur le Territoire Roannais. Aussi à partir de 2015 la Sauvegarde ouvre à nouveau ses prestations en direction des adultes en insertion sociale.

PÔLE MILIEU OUVERT

Territoire Roannais : 3 équipes + 1 insertion

7 rue François Poutignat - 42300 ROANNE



Territoire du Forez : 3 équipes

15 rue Lamartine - 42160 ANDREZIEUX
21 rue A Renoir - 42600 MONTBRISON
Faubourg St-Antoine - 42110 FEURS

Territoire Gier–Ondaine–Pilat : 3 équipes

136 F rue Pétin Gaudet – 42400 St Chamond
17 av Gaffard - 42500 Chambon Feugerolles

Territoire Stéphanois : 3 équipes
Direction du pôle Milieu Ouvert

94 rue Gabriel Péri - 42100 St Etienne